

EXEMPLE – TEST HECFRAN
DOSSIER DE PRESSE
SUJET : LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM À 15 \$

Vous travaillez dans une entreprise et celle-ci songe à augmenter le taux horaire de son personnel à 15 \$ l'heure. Elle vous demande de prendre connaissance de ce dossier de presse sur la hausse du salaire minimum à 15 \$, d'en relever les aspects positifs aussi bien que négatifs et de rédiger une note de synthèse d'environ 450 mots.

La note de synthèse en bref

Assurez-vous que :

- 1) votre texte est divisé en paragraphes (1 court paragraphe d'introduction, 2 paragraphes de développement et 1 bref paragraphe de conclusion);
- 2) les deux points de vue développés dans le dossier de presse sont présents dans votre note de synthèse;
- 3) vous ne donnez pas votre opinion, vous vous en tenez aux faits mentionnés dans les textes fournis;
- 4) toutes les idées prises dans les textes lus sont reformulées dans vos propres mots. Vous devez indiquer entre parenthèses la référence à la source où vous avez trouvé vos idées en utilisant la méthode (auteur, date);
- 5) votre texte ne contient pas de citations textuelles;
- 6) les idées que vous présentez sont suffisamment développées pour qu'une personne n'ayant pas lu le dossier de presse en comprenne les idées essentielles.
- 7) votre texte contient environ 450 mots incluant l'introduction, la conclusion et les références aux sources; vous disposez d'une marge de manœuvre de 10 % (donc de 405 à 495 mots). Un texte de moins de 350 mots risque d'entraîner un échec. Veuillez noter le nombre de mots à la fin de votre texte.

Note importante :

Certains articles ont été légèrement modifiés. De plus, les données statistiques ne correspondent peut-être pas toujours à la réalité d'aujourd'hui. Toutefois, aux fins de cette note de synthèse, vous devez les considérer comme fiables.

Les orthographes traditionnelle et rectifiée sont admises dans la rédaction de la note de synthèse.

Article 1

Duvernois, Nicolas (2016, 12 octobre). « Pourquoi je suis contre le salaire minimum à 15 \$ », *Les affaires*, section Blogue.

On ne peut être contre la vertu et s'opposer à l'idée que des gens moins nantis puissent hausser leur niveau de vie. Il est inadmissible qu'une personne se retrouve sous le seuil de la pauvreté en travaillant 40 heures par semaine. Collectivement, nous ne pouvons pas accepter cette situation et devons trouver des solutions au problème.

Augmenter le salaire minimum est la solution miracle qui vient spontanément à l'esprit. Je n'y crois pas. Voici pourquoi.

Hausser le salaire minimum est l'équivalent de mettre un pansement sur une plaie nécessitant des points de suture. Ça soulage le mal temporairement, mais ça ne règle pas le problème.

Le problème n'est pas tant le salaire minimum que le manque de formation qui permettrait à plus d'un million de travailleurs d'accéder à un salaire supérieur. Confucius avait raison. Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson.

Dans la majorité des cas, le salaire dépend de nos dernières études. Tant que nous accepterons que les jeunes puissent arrêter l'école au secondaire cinq (et même avant), la situation va perdurer.

Pourquoi ne pas rendre obligatoire ne serait-ce qu'une formation professionnelle pour que nos jeunes qui sortent de l'école aient la garantie qu'ils pourront obtenir plus que le salaire minimum? Le calcul est simple. Une meilleure formation mène à un meilleur salaire.

Plutôt qu'offrir plus d'argent, pourquoi ne pas proposer quelques avantages aux travailleurs les moins bien rémunérés? Comme des coupons repas pour le midi (comme en France), des cartes de transport en commun à prix réduit, des assurances... Des avantages financiers qui, sans augmenter le salaire minimum, permettront au travailleur d'en avoir plus en poche à la fin du mois.

À mon avis, offrir un salaire minimum «confortable» comporte des risques à long terme. On ne veut pas d'une société où le travailleur est satisfait de faire le minimum, on veut une société où le travailleur veut faire mieux.

Il ne faut pas faire l'autruche. Ce n'est pas le gouvernement qui paiera pour cette hausse, ses employés gagnant tous plus de 15 dollars l'heure. Et ce ne sont pas les multinationales qui verront la différence dans leurs états financiers. Ce seront les dizaines de milliers d'entrepreneurs à la tête de petites et moyennes entreprises qui paieront la note.

L'immense majorité des entreprises au Québec sont de toutes petites entreprises. 99.8% des entreprises de la province sont des PME. Sur les 250 000 qu'on dénombre au Québec, plus de

72% comptent moins de 10 employés. La hausse du salaire minimum aura un effet catastrophique sur ces organisations, puis sur leurs employés eux-mêmes. On ne se cachera pas, pour respecter leur budget, les entrepreneurs auront comme premier réflexe de couper dans les heures de leur personnel.

Un salaire minimum qui passe de 10,75\$ à 15\$ représente une augmentation de 40%. Rare sont les PME qui verront leurs revenus, même sur une période de 5 ans, augmenter autant.

Il n'y a pas de solution miracle. Améliorer les conditions de travail de centaines de milliers de travailleurs ne se fera pas en criant «ciseaux». Afin de régler le problème une fois pour toutes, prenons le temps de trouver les meilleures solutions à long terme en impliquant les travailleurs et les employeurs.

Article 2

Vaille, Francis (2015, 30 mai). « À propos du salaire minimum à 15 \$ », *La Presse +*, section Affaires, écran 4.

[...]

Actuellement, le salaire minimum varie de 10,25 \$ à 11,00 \$ de l'heure au Canada. En principe, une hausse à 15 \$ augmenterait le salaire des employés touchés de plus de 40 %, réduisant d'un coup sec leur écart de revenus avec le reste de la population. Hausser le salaire à 25 \$ ou 30 \$ ferait encore davantage.

Dans les faits, la dynamique économique n'est pas aussi simpliste. Passé un certain seuil, les employeurs à bas salaires voient leurs entreprises devenir non rentables, à moins d'augmenter leurs prix. Cette hausse de prix a évidemment des répercussions sur les clients et sur leur niveau de consommation.

De plus, les salaires des autres employés devraient être augmentés en conséquence. Au bout du compte, les économistes craignent que ce soit justement les gagne-petit qui écopent, notamment les jeunes, avec une hausse de leur taux de chômage.

Dans les années 70, le social-démocrate René Lévesque demanda au jeune économiste d'alors, Pierre Fortin, d'analyser l'impact du salaire minimum sur l'économie. Son étude concluait qu'au-dessus d'un certain seuil, la hausse du salaire minimum avait justement un effet négatif important sur le chômage des jeunes. Le gouvernement gela alors le salaire minimum durant plusieurs années, avant de recommencer à le hausser progressivement par la suite.

Y a-t-il donc un salaire minimum idéal ? Tous les économistes ne s'entendent pas sur le niveau idéal, bien sûr. Par le passé, des chercheurs américains ont constaté que la hausse du salaire minimum dans certaines industries n'avait pas affecté l'emploi. D'autres économistes croient, au contraire, qu'il ne devrait y avoir pratiquement aucun minimum, que le marché est à même de fixer le salaire en fonction de l'offre et de la demande.

Au Québec, essentiellement, il a été convenu de plafonner le salaire minimum à environ 47 % du salaire horaire moyen, ce qu'il est actuellement. En haut de ce seuil, toute augmentation est jugée néfaste pour l'emploi et l'économie. Le *Financial Post* parle d'un seuil de 45 %.

Article 3

Charlebois, Sylvain (2016, 29 août). « Augmentation du salaire minimum, un 15 \$ qui dérange », *La Presse*, section Débat.

Il est évident qu'un salaire minimum augmenté à 15 \$ l'heure serait problématique pour l'ensemble du secteur agroalimentaire.

En effet, l'agriculture, la transformation alimentaire, la restauration, l'ensemble de l'industrie, et surtout les PME, auraient beaucoup de difficulté à créer des emplois et à offrir des postes intéressants aux travailleurs en début de carrière, si une telle augmentation était votée par le gouvernement.

Les études démontrant à quel point une telle politique peut nuire aux travailleurs se relaient.

Malgré cela, le gouvernement Couillard se montre ouvert au débat sur une hausse éventuelle du salaire minimum à 15 \$. Celui-ci est actuellement fixé à 10,75 \$ l'heure au Québec.

Ce n'est pas un hasard si on en parle beaucoup ici, au Canada. Le mouvement social favorisant un salaire minimum à 15 \$ est très actif aux États-Unis depuis quelques années déjà. Les manifestations se succèdent depuis la fin de la crise financière de 2008. D'ailleurs, la genèse du mouvement émane d'un groupe ciblant principalement la restauration rapide. McDonald's représentait l'entreprise par excellence qui était ciblée par les manifestants. Depuis, cinq États américains ont adopté une loi portant le salaire minimum à 15 \$ alors que d'autres suivront d'ici 2020.

Plusieurs oublient que nombre d'entreprises en restauration utilisent un système de franchise. Ces franchisés appartiennent à des entrepreneurs, voire à des familles. Même si un restaurant rapporte plusieurs millions en chiffre d'affaires à son siège social, une franchise génère à peine 200 000 \$ de profits par établissement par année. Dans certains cas, des franchises opèrent même à perte. Un salaire minimum plus élevé atteindrait les franchisés, qui devraient payer plus cher leurs employés.

Autrement dit, afin de compenser les salaires plus élevés, les prix sur les menus augmenteraient inévitablement ; cette hausse pourrait même dépasser 20 % dans certains cas. Certains souhaiteront sans doute qu'un coût supplémentaire soit imposé sur la malbouffe en guise de compensation, mais il est fort improbable qu'un tel scénario se réalise.

Un salaire minimum porté à 15 \$ incitera vraisemblablement les entreprises à réviser leur stratégie commerciale en magasin.

Par exemple, la technologie, suffisamment avancée de nos jours, pourrait remplacer l'humain. D'ailleurs, McDonald's, visiblement menacé par le mouvement du 15 \$, a déjà installé un guichet de service dans plusieurs de ses restaurants dans le monde ; un client peut y passer une commande sans jamais parler à un être humain. C'est l'héritage du mouvement social du 15 \$. Certaines chaînes de restauration rapide envisagent même le jour où un restaurant pourra fonctionner sans un seul employé.

Évidemment, retirer l'humain de la préparation des plats offre un lot d'avantages. Pensons-y : un restaurant pourrait, pour ainsi dire, garantir des plats entièrement salubres, puisque la propreté et l'hygiène alimentaires y seraient constantes. La restauration soustraite à l'erreur humaine représente un idéal pour les opérateurs, mais une expérience fort différente pour les clients...

Et que dire de l'agriculture, de la transformation et même de la distribution alimentaire ? Ces secteurs d'activité doivent souvent composer avec des marges bénéficiaires très minces. Dans le domaine de la transformation, plusieurs petites entreprises offrant de formidables « petits produits » ne pourront engager de nouveaux employés à un taux horaire de 15 \$ et conforter leur expansion.

Malheureusement, c'est cette dure réalité économique qui prévaut dans l'industrie. Et puisque les grands de la distribution exercent déjà énormément de pression sur leurs fournisseurs pour qu'ils diminuent les prix, une augmentation est difficilement envisageable, à moins d'exécuter le travail grâce à une réduction draconienne du personnel.

Une telle politique pourrait même forcer certaines entreprises à cesser leurs activités et ainsi pénaliser certains travailleurs en grand besoin de travail, jeunes et moins jeunes.

En revanche, les grands prophètes d'une meilleure justice sociale soutiendront qu'une telle mesure aidera les plus vulnérables de notre communauté. Peut-être. Mais puisque plus de 88 % des travailleurs qui gagnent le salaire minimum vivent au sein de ménages de la classe moyenne et que presque 2 % font partie d'une famille monoparentale, il y a sans doute d'autres façons de les aider sans pour autant pénaliser les joyaux de notre économie agroalimentaire.

Article 4

Lévesque, Lia (2016, 13 août). « Alexandre Taillefer réclame un salaire horaire minimum à 15 \$ », *Le Devoir*, section Économie.

Les syndicats et groupes sociaux qui réclament un salaire minimum à 15 \$ l'heure se sont trouvé un allié inusité en la personne de l'homme d'affaires Alexandre Taillefer, vendredi, au Forum social mondial.

L'investisseur reconnu pour ses idées progressistes s'est fait lui aussi le promoteur de cette idée de hausser le salaire minimum à 15 \$ l'heure sur cinq ans, au nom de la «décence», et pour sortir des milliers de travailleurs de la pauvreté.

«Ma position est une position avant tout de décence. Nous avons aujourd'hui l'obligation de fournir à des gens qui décident de travailler 40 heures par semaine des conditions salariales décentes», a lancé l'homme d'affaires devant un auditoire ravi au Forum social mondial.

M. Taillefer était conférencier au FSM, vendredi après-midi, aux côtés du président de la FTQ, Daniel Boyer, et du député néo-démocrate Alexandre Boulerice, entre autres.

«10,75 \$, ça vous donne un salaire annuel de l'ordre d'à peu près de 21 500 \$. Le seuil de pauvreté a été établi au Canada, à partir du 1er mai, à 23 800 \$. Ce qu'on envoie comme message à notre société, c'est qu'on permet à des gens de travailler 40 heures par semaine et de vivre sous le seuil de la pauvreté. Et ça, pour moi, c'est inacceptable», s'est exclamé M. Taillefer.

Il a admis qu'il faudrait en étudier les répercussions, notamment sur la robotisation.

Quant à ses effets sur l'emploi, «les études empiriques par rapport au fait que les gens vont perdre leur emploi partent d'un côté ou de l'autre. La réalité, c'est qu'on a l'obligation aujourd'hui d'offrir à ces gens-là des conditions décentes», a-t-il répété, affirmant que ce n'est pas qu'une question économique, mais aussi une question sociale.

Interviewé après son allocution, il a assuré qu'il n'était pas le seul homme d'affaires au Québec à défendre de telles idées, bien que les autres choisissent de se faire plus discrets.

La FTQ veut une coalition

À ses côtés, le président de la FTQ a réclamé une véritable coalition en faveur de ce salaire minimum à 15 \$, puisqu'à l'heure actuelle, les centrales syndicales font chacune campagne de leur côté, avec certaines nuances, par exemple sur l'échéancier pour atteindre cet objectif de 15 \$ l'heure.

«Malheureusement, il n'y a pas encore de coalition et on devra faire une coalition», a opiné M. Boyer, dont la centrale compte plus de 600 000 membres au Québec.

M. Boyer a d'ailleurs admis que même au sein de ses membres, la question ne faisait pas l'unanimité. «Même dans nos rangs, il y a des réfractaires. Les mythes sont puissants; il y a une éducation à faire», dans le milieu du travail et dans la population, a-t-il affirmé.

Selon les chiffres qu'il a cités, 211 000 travailleurs au Québec touchent le salaire minimum, dont 58 pour cent de femmes. Et contrairement à ce que plusieurs croient, 50 pour cent ne sont pas des étudiants, a souligné M. Boyer.

Et 455 000 salariés sont considérés comme de bas salariés, touchant 11,80 \$ ou moins. Au total, un million de travailleurs gagnent moins de 15 \$ l'heure, dans les petites et moyennes entreprises et le commerce de détail, par exemple.

Au cours d'un atelier au Forum social mondial, des participants ont cité une étude selon laquelle le gouvernement pourrait économiser 3 milliards \$ en haussant le salaire minimum à 15 \$ l'heure, par le biais des impôts supplémentaires payés par ces travailleurs et par des besoins moindres en aide par l'État, par exemple.

Article 5

Dorval, Yves-Thomas *et al* (2016, 19 novembre). « Les risques du salaire minimum à 15 \$ », *Le Soleil*, section Opinion.

Contrairement à certaines idées reçues, augmenter le salaire minimum de manière arbitraire à 15 \$ l'heure pour améliorer la condition des personnes à bas revenu provoquera des effets collatéraux plus négatifs que positifs, susceptibles de nuire à ceux dont on espère améliorer le sort.

En effet, ce que beaucoup ne veulent pas voir, c'est le revers de la médaille du 15 \$ l'heure.

Les différentes études réalisées sur l'impact d'une augmentation accélérée concluent toutes, à des degrés divers, à des risques de pertes d'emplois et de réduction des heures travaillées, et donc, à une augmentation de la précarité.

Mais ce n'est pas tout. Quels que soient les scénarios d'augmentation, une hausse accélérée du salaire minimum mène à une augmentation éphémère du revenu disponible des ménages, qui s'estompe par la suite en raison d'une diminution du pouvoir d'achat et de l'épargne pour l'ensemble des ménages québécois.

Ce phénomène est le résultat de l'effet combiné d'autres variables socioéconomiques sur lesquelles influe la courbe du salaire minimum. D'ailleurs, quand on pose la question aux entreprises ayant des employés au salaire minimum sur leur réaction face à un salaire à 15 \$ l'heure, 62 % prévoient une augmentation des prix et tarifs, 40 % des mises à pied, et 35 % un ajustement de l'ensemble des échelles salariales de l'entreprise. C'est précisément ce que vient de démontrer, hors de tout doute, la plus récente étude économique faite sur le sujet qui utilise les données réelles depuis plus de 18 ans.

L'économie est un système aux variables interdépendantes et en adaptation constante.

Avant de présumer des bénéfices automatiques d'une hausse arbitraire du salaire minimum à 15 \$ l'heure, il faut reconnaître avec honnêteté que l'enjeu central concerne surtout le rythme de croissance et la productivité de notre économie, de qui dépend le rythme de progression du salaire moyen, sur la base duquel est calculé le salaire minimum.

Depuis le début des années 2000, le ratio entre le salaire minimum et le salaire moyen se situe ainsi autour de 45 %, seuil au-delà duquel la réaction en chaîne décrite ci-haut se crée.

Une hausse supérieure du salaire minimum, qui ne serait pas basée sur un tel ratio, viendrait rompre un équilibre global du marché du travail déjà fragile, particulièrement dans le commerce de détail, la restauration et l'agroalimentaire, déjà mis au défi par l'économie numérique et la concurrence internationale, avec un effet radioactif sur d'autres secteurs interreliés.

Promettre des lendemains meilleurs à 15 \$ l'heure sous prétexte que le revenu disponible des ménages augmentera est faux. Bien qu'il puisse y avoir en effet quelques gagnants, on court le risque d'engendrer une diminution du pouvoir d'achat pour l'ensemble des ménages québécois, en plus d'exclure d'emblée des travailleurs moins qualifiés du marché du travail, en érigeant pour eux une barrière à l'entrée. Les personnes sans emploi, elles, verront croître leur précarité face à l'augmentation du coût de la vie.

Au final, on aura fait entrer un éléphant dans un magasin de porcelaine : on paye collectivement pour la casse, les entreprises ramassent le *bill*, les contribuables, les pots cassés, tout ça pour quoi ?

Qu'on ne se méprenne pas ici. Nous sommes tous contre la pauvreté. Mais la question qui devrait nous animer collectivement est la suivante : hausser le salaire minimum de manière arbitraire à 15 \$ l'heure est-il le bon levier dans le contexte économique et fiscal québécois ?

Personne ne dit que de travailler au salaire minimum, même après des transferts sociaux et fiscaux, c'est la panacée. Par contre, on a le devoir moral de reconnaître qu'au Québec, la situation des personnes à bas revenu, particulièrement avec enfant(s), est prise au sérieux et progresse, grâce notamment aux politiques familiales, même s'il reste du chemin à faire. Il faut encourager les réflexes et la culture de l'empathie qui est la nôtre au Québec, et continuer sans relâche de prévenir les risques de précarité en aidant les personnes en difficulté.

En outre, il faut revenir sans relâche sur l'importance de l'éducation et de l'emploi comme véhicules d'ascension sociale. Ça commence avec l'instruction, la persévérance et la réussite éducative dès le plus jeune âge, et ça passe par la formation et le développement des compétences. Ensuite, il faut savoir reconnaître la valeur des transferts sociaux et fiscaux comme facteurs de rééquilibrage. Mais pour redistribuer de la richesse, il faut d'abord la créer !

Article 6

Van Audenrode, Marc et Pierre Fortin (2016, 8 novembre). « Un débat qui favorise le populisme ambiant », *Le Devoir*, section Idées.

[...]

Le débat a rebondi récemment lorsque l'un de nous (Fortin) a affirmé qu'une hausse immédiate de 40 % du salaire minimum au Québec, soit de 10,75 à 15 dollars, aurait l'effet d'une « *bombe atomique* » lancée sur le marché du travail et qu'elle pourrait engendrer une perte allant jusqu'à 100 000 emplois. Plusieurs intervenants — parmi lesquels des économistes — ont depuis contesté ce résultat, qui pourtant semble ancré dans le gros bon sens : qui peut sérieusement affirmer qu'une augmentation de 40 % du salaire d'un groupe de travailleurs particulièrement fragiles n'aurait pas de conséquence négative sur leur emploi et, plus généralement, sur celui des 850 000 qui gagnent présentement moins de 15 dollars ?

Le plus désolant dans ce débat, c'est que la réponse est connue. De même que, pour un peuple, ignorer l'histoire c'est se condamner à la répéter, pour un scientifique, ignorer les connaissances passées, c'est se condamner à refaire stérilement des débats résolus depuis longtemps.

Il y a plus de 35 ans, deux économistes universellement considérés comme « *progressistes* », Jacques Drèze (Louvain) et Franco Modigliani (MIT, Nobel d'économie 1985), ont publié une étude sur les liens entre l'emploi et les salaires dans les petites économies très ouvertes sur le monde, comme celle du Québec. Jamais personne n'en a contesté les résultats. À ce jour, ils continuent à faire autorité. Ceux-ci sont clairs : à court terme, il se peut qu'une hausse des salaires dans une petite économie ouverte n'ait qu'un impact modeste sur l'emploi ; mais, à long terme, les effets sont dévastateurs. Leurs estimations montrent que, dans cette petite économie ouverte, une augmentation de 1 % des salaires au-delà de l'inflation et des gains de productivité engendre à long terme une perte de 2 % des emplois !

Pas à long terme

L'ignorance de ces résultats, bien connus depuis 35 ans, explique le débat actuel : oui, on peut raisonnablement soutenir qu'une forte augmentation du salaire minimum aurait un impact limité sur l'emploi à court terme. À la longue, par contre, les effets seraient considérables. Une fois que les entreprises auraient automatisé leurs processus, diminué leur emploi de travailleurs moins qualifiés et remplacé certains d'entre eux par des travailleurs plus qualifiés, les conséquences pour l'emploi des travailleurs au salaire minimum seraient dévastatrices.

En appliquant les résultats de Drèze et Modigliani à une hausse du salaire minimum québécois à 15 dollars en 2016, on peut estimer que jusqu'à 160 000 emplois disparaîtraient au Québec à long terme ! On peut vouloir, par prudence, attendre que le salaire moyen ait augmenté de 20 % et reporter la hausse du salaire minimum à 15 dollars, disons, en 2022. La perte d'emplois serait alors coupée de moitié : on en perdrait « seulement » 80 000 plutôt que 160 000.

Quiconque a voyagé en Europe récemment n'a pas besoin d'être économiste pour le savoir. En Belgique, en France ou aux Pays-Bas, il n'y a pas de stations-service avec service, il y a moins de serveurs dans les restaurants, les magasins sont ouverts moins longtemps, etc. Ignorer cette réalité, c'est jouer aux apprentis sorciers avec un groupe de travailleurs particulièrement fragiles.

Ce débat est également déplorable parce qu'il apporte de l'eau au moulin du populisme ambiant. On utilise les prétendues différences d'opinions entre scientifiques pour affirmer tout et n'importe quoi : il n'y a pas de changements climatiques (les études ne sont pas concluantes) ; la cigarette ne tue pas (les études ne sont pas concluantes) ; le sucre ne cause pas l'obésité (les études ne sont pas concluantes). Ou encore : les conséquences du salaire minimum à 15 dollars sur l'emploi seraient négligeables, dire le contraire est « *néolibéral* ».

Croire qu'un milliardaire qui veut devenir président parce qu'il sait tout — il est un homme d'affaires qui connaît beaucoup de succès après tout ! — et que les scientifiques sont des clowns qui ne savent rien à rien, cela peut arriver au Québec comme ailleurs. Le Québec n'est pas immunisé contre une telle dérive du débat socio-politique sur des sujets économiques qui ont des conséquences sérieuses pour la vie de tous les jours de centaines de milliers de gens. Cela nous inquiète au plus haut point.

Une hausse immédiate du salaire minimum à 15 \$ l'heure n'entraînerait pas des pertes d'emploi massives, comme le prédisent certains économistes, conclut une nouvelle étude de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Article 7

Rettino-Parazelli, Karl (2016, 27 octobre). « L'IRIS oppose ses propres chiffres aux tenants du scénario catastrophe », *Le Devoir*, section Économie.

L'IRIS dévoilera ce jeudi un rapport qui promet d'alimenter le débat en cours au sujet du salaire minimum à 15 \$ l'heure. « *En utilisant les méthodes statistiques réputées les plus rigoureuses à ce jour, la présente étude démontre que les effets pervers des fortes hausses du salaire minimum sont bien souvent minimes par rapport à leurs effets bénéfiques, tant au Québec qu'au Canada* », indique d'entrée de jeu l'étude réalisée par les chercheurs Mathieu Dufour et Raphaël Langevin.

Le rapport réfute notamment les conclusions de l'économiste Pierre Fortin, qui a récemment déclaré à RDI économie qu'une hausse immédiate du salaire minimum aurait l'effet d'une « *bombe atomique* » sur le Québec, avec la perte de 100 000 emplois.

Le réputé professeur estime que chaque augmentation d'un point de pourcentage du ratio entre le salaire minimum et le salaire moyen au-dessus du taux actuel de 47 % se traduirait par la perte de 8000 emplois.

L'IRIS évalue qu'en haussant le salaire minimum à 15 \$ l'heure, ce ratio oscillerait entre 50 % et 60 %, puisque le salaire moyen augmenterait du même coup. Les pertes d'emploi varieraient alors entre 6000 et 20 000, calcule-t-on.

En bref, les auteurs font valoir que l'impact de la hausse du ratio salaire minimum-salaire moyen n'est pas le même pour chaque point de pourcentage ajouté. « *Ça veut dire que le passage d'un ratio de 59 % à 60 % a un beaucoup moins grand impact sur l'emploi qu'un passage de 48 % à 49 %, par exemple* », explique Mathieu Dufour.

Les auteurs concluent que les emplois à risque sont surtout occupés par des jeunes sans diplôme et des femmes détenant un diplôme d'études secondaires (DES). Ils proposent donc de mettre en place des « *politiques ciblées* » pour soutenir ces deux groupes.

Fermetures limitées

Le rapport s'attaque également à l'argument voulant que les PME encaisseraient durement une hausse soudaine de 40 % du salaire minimum. On n'assisterait pas à la catastrophe annoncée, explique-t-on, en soulignant que la hausse récente de 13 % du salaire minimum réel entre 2008 et 2010 n'a pas eu d'impact sur le taux de fermeture des PME québécoises.

Une hausse du salaire à 15 \$ l'heure constituerait une augmentation beaucoup plus importante, convient M. Dufour, mais la comparaison demeure pertinente, juge-t-il.

Et même si certaines PME seraient contraintes de fermer, ce ne serait pas nécessairement une mauvaise chose, poursuit le rapport. « *Si les conditions d'exploitation d'une entreprise impliquent de payer un bas taux de salaire, qui doit ensuite être subventionné collectivement via des transferts sociaux, on peut se questionner sur l'intérêt qu'elle soit en opération* », écrit-on.

Avec une hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure, ajoute M. Dufour, « *on se retrouve non pas avec un secteur des PME qui est plombé et qui n'est pas capable de s'adapter, mais plutôt avec un secteur redynamisé. Parce que d'une part, la hausse salariale donne de l'argent à des gens qui le consomment dans son entièreté, et d'autre part, parce que la mesure favorise les entreprises les plus dynamiques et les plus productives.* »

L'IRIS soutient en somme qu'une hausse immédiate à 15 \$ l'heure serait viable, mais qu'une augmentation échelonnée sur quelques années aurait l'avantage d'atténuer les impacts négatifs.